

Bretagne, Finistère  
Cléden-Cap-Sizun  
Pors théolen

## Alignement de deux amers, Pors théolen (Cléden-Cap-Sizun)

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA29133698  
Date de l'enquête initiale : 2024  
Date(s) de rédaction : 2024  
Cadre de l'étude : inventaire topographique Cléden-Cap-Sizun  
Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : amer  
Appellation : dits amers de Pors Théolen, dits balises de la Pointe de Brezellec

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé  
Références cadastrales : 2022, ZC, 11. Amer antérieur ; 2022, ZB, 210. Amer postérieur

### Historique

Bâties au début du 20<sup>e</sup> siècle (ils apparaissent sur les cartes de la Marine à partir de 1909), les deux amers de Pors Théolen constituaient la limite ouest de l'ancienne base de vitesse de la Baie de Douarnenez. Il existait deux autres bases dans le département du Finistère : celle de la rade de Brest et celle entre les Glénan et Groix dans le Morbihan.

Une base de vitesse est destinée à calculer la vitesse des navires à moteur de la Marine Nationale à différentes allures - plus précisément à trouver la correspondance entre la vitesse en nœuds et le nombre de tours d'hélices, la puissance des machines et connaître la consommation en combustible. Elle consiste, selon un article de l'hebdomadaire « Armée et marine » de 1927, en « *un alignement bien défini dont la longueur est exactement connue et dont les extrémités sont marquées par des recoupements perpendiculaires à sa direction* ».

La **direction** de la base de vitesse en Baie de Douarnenez est donnée par *l'alignement bien défini* du phare du Millier en Beuzec-Cap-Sizun avec l'amer de Kerlafin en Poullan-sur-Mer. Les **recoupements perpendiculaires** qui constituent ses limites est et ouest sont matérialisées par les amers du Grand Crom en Beuzec-Cap-Sizun et de Pors Théolen. La **longueur exactement connue** correspond à une distance proche de 8 km.

Notons que sur les différentes cartes marines étudiées, les repères de Pors Théolen sont signalés aléatoirement comme balises ou comme amers. On remarque aussi que dans la plupart des documents consultés ils sont nommés « balises de la pointe de Brezellec ».

Pour utiliser une base de vitesse, le bâtiment se présente à allure stabilisée sur l'alignement qui donne le cap à suivre. Le chronomètre est lancé au franchissement du premier alignement transversal et est stoppé au franchissement du second. Les mesures sont prises une deuxième fois alors que le bâtiment refait une passe en sens inverse. La moyenne des deux temps élimine l'influence du courant et détermine la vitesse du bâtiment selon son allure.

La base de vitesse en baie de Douarnenez était utilisée au milieu des années 1920 pour des exercices de dragages de mines à grande vitesse comme le montrent certains articles de presse de l'époque mettant en garde les pêcheurs locaux.

Un arrêté de novembre 2011 portant sur le déclassement du domaine public de l'Etat de trois amers de la base de vitesse de Douarnenez considère que les amers de Pors Théolen et celui de Kerlafin en Poullan-sur-Mer sont devenus inutiles aux missions relevant des Phares et Balises. Il donne donc autorisation au préfet de les remettre aux communes concernées. Les amers du Grand Crom en Beuzec-Cap-Sizun n'apparaissent pas dans cet arrêté car ils sont situés sur le domaine public maritime.

En 2023, les deux amers de Pors Théolen sont toujours en élévation.

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle

## Description

Les amers de Pors Théolen se situent à l'ouest de la commune de Cléden-Cap-Sizun, au niveau de la crique de Pors Théolen. Distants l'un de l'autre de 700m, il s'agit de deux tours tronconiques en moellons de granite surmontées d'une excroissance.

L'amer postérieur (ou amer sud) haut d'environ 12 mètres et peint en blanc se dresse non loin de la route qui descend à la crique, à 300m de la côte.

L'amer antérieur (ou amer nord) a été bâti au sommet de la falaise sur un éperon rocheux qui domine la baie de Douarnenez. Celui-ci, haut d'environ 5 mètres, n'est pas peint.

## Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : granulite, moellon

## Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état

## Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

## Liens web

- Les amers du Grand Crom à Beuzec-Cap-Sizun : <http://laissesdemer.over-blog.com/2020/02/les-amers-du-grand-crom-a-beuzec-cap-sizun.html>

## Illustrations

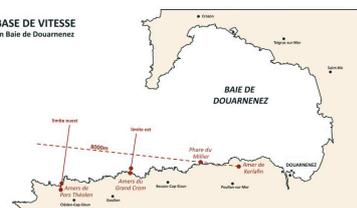


Schéma de la base de vitesse  
en Baie de Douarnenez.  
Dess. Fabien Serre  
IVR53\_20232906150NUDA



Reproduction carte  
marine de 1909. Extrait.  
Phot. SHOM  
IVR53\_20232906151NUCA



Amer antérieur, vue  
générale prise de l'ouest.  
Phot. Erwan Stricot  
IVR53\_20232906147NUCA



Amer antérieur, vue rapprochée prise du sud.  
Phot. Fabien Serre  
IVR53\_20232906148NUCA



Amer postérieur, vue générale prise du nord.  
Phot. Fabien Serre  
IVR53\_20232906149NUCA

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

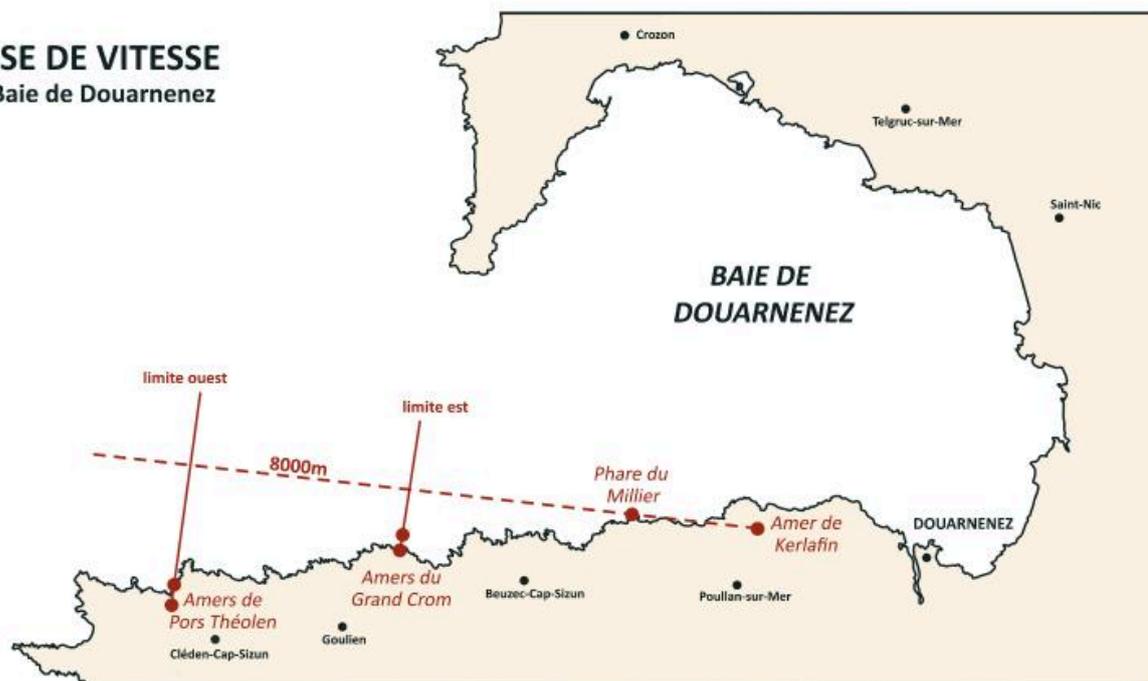
Présentation de la commune de Cléden-Cap-Sizun (en cours) (IA29002495) Bretagne, Finistère, Cléden-Cap-Sizun

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Fabien Serre

Copyright(s) : (c) Région Bretagne ; (c) Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz

## BASE DE VITESSE en Baie de Douarnenez



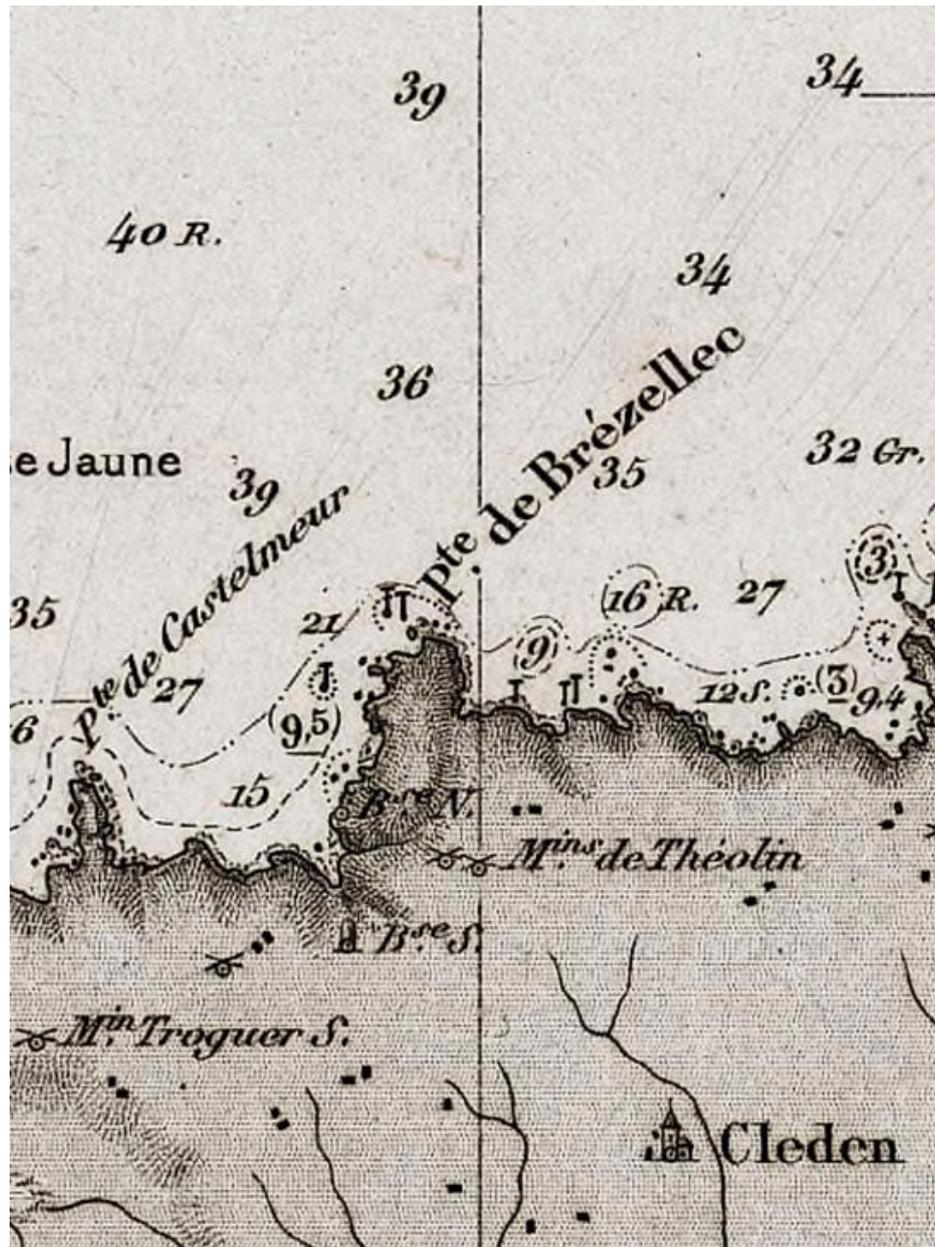
Shéma de la base de vitesse en Baie de Douarnenez.

IVR53\_20232906150NUDA

Auteur de l'illustration : Fabien Serre

(c) Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Reproduction carte marine de 1909. Extrait.

IVR53\_20232906151NUCA

Auteur de l'illustration : SHOM

(c) EPSHOM

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Amer antérieur, vue générale prise de l'ouest.

IVR53\_20232906147NUCA

Auteur de l'illustration : Erwan Stricot

(c) Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Amer antérieur, vue rapprochée prise du sud.

IVR53\_20232906148NUCA

Auteur de l'illustration : Fabien Serre

(c) Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Amer postérieur, vue générale prise du nord.

IVR53\_20232906149NUCA

Auteur de l'illustration : Fabien Serre

(c) Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation